

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Sept le 28 Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillaume, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, L. Médica, D. Renouf, MF Guillemot, C. Jourdain Z. Dano, MC Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, P. Le Dro, V. Robin Cornaud.

Absents excusés :

S. Caroff qui a donné procuration à AM Goujon

F. Téroute « « A. Buzaré,

AM Garangé « « F. Ballester

P. Guilbaudeau « « M. Foidart

L. Monnerie « « JJ Marteil

C. Pecchia « « P. Le Dro

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 22 Mars 2017

Date de l'affichage : 22 Mars 2017

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

**2017\_48 : L'ESTRAN: Création d'un compte de tiers temporaire en billetterie**

Rapporteur : F. Hervé

Le concert caritatif « Donnons de la Voix » consacré à Jean-Jacques Goldman le 03 juin 2017 aura pour bénéficiaire l'association des Restos du Cœur.

Cette association ne s'autorisant pas à récolter des dons de la main à la main, il est donc prévu que L'ESTRAN organise une billetterie avec tarif unique de billet (5€) dont la totalité des recettes sera directement versée à l'association des Restos du Cœur.

Il est sollicité auprès du Trésor Public la création d'un compte de tiers temporaire (validité juin 2017) au sein de la régie de recettes de L'ESTRAN afin que les recettes de la soirée soient directement versées par le Trésor Public à l'Association « Les Restos du Cœur » sans engendrer d'écritures comptables.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission culture, vie associative, communication, animations, tourisme et jumelage du 8 mars 2017,

**ADOPTE** le principe de l'encaissement pour compte de tiers par l'intermédiaire de la régie de recettes de l'Estran de la ville de GUIDEL du produit de la vente de la billetterie, à l'occasion d'un concert caritatif organisé par L'ESTRAN le 3 juin 2017

Envoyé en préfecture le 04/04/2017

Reçu en préfecture le 04/04/2017

Affiché le 05/04/2017

ID : 056-215600784-20170328-201748-DE

**PRÉCISE** que les recettes perçues en régie seront ensuite versées par virement par les services du trésor public sur le compte de l'association des Restos du Cœur, sur la base d'un ordre de paiement établi par l'ordonnateur appuyé d'une copie du RIB de l'organisme bénéficiaire et de la convention.

**Adopté à l'unanimité.**

-----  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
GUIDEL, le 29 Mars 2017,  
Le Maire,  
Jo. DANIEL

